

**Répartition de subventions dans le  
domaine des enseignements artistiques**

**Rapport n° CP/2013/220**

**Service gestionnaire :**

Service du développement artistique

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les propositions d'intervention du Département dans le domaine des enseignements et de la transmission artistiques, l'aide aux associations oeuvrant dans le domaine des musiques actuelles ainsi que la mise en place de contrats d'objectifs avec la Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR), l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg (OPS), l'Opéra National du Rhin (OnR) et le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR).

**1 – Enseignement et transmission artistiques**

Le Conseil Général contribue à la réalisation de diverses manifestations au titre des enseignements et de la transmission artistiques, qui s'inscrivent dans le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques.

Dans ce cadre, l'association La Maison Théâtre présente un ambitieux projet concernant la pratique théâtrale et la transmission.

Cette structure assurerait ainsi des missions essentielles en appui du Département comme initiateur et animateur d'un réseau dans le domaine de la pratique et la transmission du théâtre. Un état des lieux dans le domaine sera à réaliser par l'association.

Un contrat d'objectifs pour la période 2013 – 2015 entre le Département et la Maison Théâtre est ainsi proposé.

En annexe à ce rapport, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation un tableau des propositions formulées par la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire lors de sa dernière réunion pour un montant de 27 000 €.

**2 – Centres de Ressources Musiques Actuelles (CRMA)**

Lors de la séance plénière du 13 juin 2005, le Conseil Général du Bas-Rhin a validé la mise en place d'une politique volontariste dans le domaine des Musiques actuelles. Dans ce cadre il a été décidé de soutenir trois associations labellisées « Centres de Ressources Musiques Actuelles » (CRMA), ainsi qu'une association pour la structuration du secteur des musiques urbaines en tant qu'Espace de Pratiques et d'Information (EPI).

Les trois CRMA sont les associations *Artefact PRL* à Strasbourg pour le territoire de la Communauté Urbaine de Strasbourg, *Zone 51* à Sélestat pour le Sud du Bas-Rhin, et la *Fédération Réseau Jack* à Haguenau pour le Nord du Bas-Rhin.

Les missions des CRMA s'articulent autour de l'accueil, la transmission d'informations liées au secteur des musiques actuelles, la notion de conseils qui se décline sous forme de rendez-vous individualisés de porteurs de projets et/ou d'artistes locaux, d'appui méthodologique, d'aide au montage de projets, d'orientation vers les dispositifs existants et la transmission artistique par la coordination d'actions et d'initiatives dans ce domaine et par l'organisation de formations, de séminaires.

Il est proposé, pour les trois CRMA, de définir de nouvelles modalités de partenariat entre le Département, la Commune d'implantation du CRMA et le CRMA, dans le cadre d'une nouvelle génération de contrats d'objectifs 2013-2015.

Pour l'année 2013 il est proposé que la subvention forfaitaire 2012 de 30 000 € par CRMA passe à 28 800 €, compte tenu de la baisse de 4 % qui doit être appliquée à l'ensemble des subventions de fonctionnement aux associations.

Pour l'Espace de Pratiques et d'Information (EPI) chargé de structurer le domaine des cultures urbaines, il est proposé de verser une subvention de 14 400 € en 2013 à l'association « Les Sons d'La Rue ».

Ces propositions ont recueilli l'avis favorable de la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire.

Le montant des subventions qu'il vous est proposé d'accorder s'élève à 100 800 €.

3 – Mise en place d'un contrat d'objectifs 2013-2015 avec La Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR), l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg (OPS), l'Opéra National du Rhin (OnR), le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR).

Le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques (SDDEA) validé le 12 décembre 2011 prévoit la mise en place de contrats d'objectifs avec des structures ressources.

Parmi elles figurent quatre structures de centralité pour lesquelles les participations financières pour 2013 ont été votées par l'assemblée départementale en décembre 2012 lors du vote du BP 2013 :

- la Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR) pour 144 000 €,
- l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg (OPS) pour 240 000 €,
- l'Opéra National du Rhin (OnR) pour 96 000 €,
- le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) pour 144 000 €.

Le SDDEA réaffirme le double objectif d'amélioration de la qualité de l'enseignement et d'accessibilité au plus grand nombre à travers trois niveaux d'intervention : l'enseignement spécialisé, les pratiques amateurs et les actions de sensibilisation et de médiation.

Ces contrats d'objectifs vont permettre de préciser les niveaux de partenariat avec le Département.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
36916	65-6574-3110	324 480,00 €	215 860,00 €	27 000,00 €
22686	65-6574-3110	100 800,00 €	100 800,00 €	100 800,00 €
35206	65-65737-3110	144 000,00 €	144 000,00 €	144 000,00 €
14890	65-65734-3110	240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €
14889	65-65734-3110	96 000,00 €	96 000,00 €	96 000,00 €
14891	65-65734-3110	144 000,00 €	144 000,00 €	144 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions suivantes, conformément aux tableaux annexés :*

- 27 000 € au titre des enseignements et de la transmission artistiques, conformément au tableau joint en annexe 1
- 100 800 € au titre de l'aide aux musiques actuelles, conformément au tableau joint en annexe 2
- 144 000 € pour la Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR),
- 240 000 € pour l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg (OPS),
- 96 000 € pour l'Opéra National du Rhin (OnR),
- 144 000 € pour le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR).

*Elle autorise par ailleurs son président à signer :*

- les conventions financières 2013 à conclure entre le Département et les structures conventionnées, selon le modèle annexé au règlement financier départemental,
- les contrats d'objectifs 2013-2015 pour le Centre de Ressources Musiques Actuelles Bas-Rhin Nord, La Maison Théâtre, la Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR), l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg (OPS), l'Opéra National du Rhin (OnR), le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR).

*Le versement de ces subventions interviendra alors conformément aux modalités de paiement prévues dans chaque convention :*

*. pour les associations Artefact PRL, Zone 51, la Fédération Réseau Jack, la Maison Théâtre ainsi que la Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR), l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg (OPS), l'Opéra National du Rhin (OnR) et le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), le versement des subventions interviendra en une fois,*

*. pour l'association "Les Sons d'La Rue" :*

- un premier acompte de 50 % sera versé dans les meilleurs délais,
- le solde sera versé au vu du bilan intermédiaire de ses activités.

Strasbourg, le 25/03/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL